

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2013**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Florence PESENTI, Christine COTTIN, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT, Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD, Frédéric BOLMONT.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

**Rajout à l'ordre du jour en début de séance :**

Vote des taux d'imposition 2013 – Motion de soutien au collège sport nature pour la non suppression des heures DGH 2013/2014 – Réforme des collectivités nombre d'élus des EPCI.

**Approbation du procès verbal du 26/02/2013**

Approuvé à l'unanimité.

**Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2012**

**Budget communal**

Fonctionnement :

Dépenses 533.970,23 €  
Recettes 597.019,68 €

Excédent de clôture : 63.049,45 €

Investissement :

Dépenses 322.472,37 €  
Recettes 270.636,00 €

Déficit de clôture : - 51.836,37 € (subventions non arrivées)

Résultat de clôture de l'exercice 2012 :

Fonctionnement 109.867,19 €

Investissement - 36.858,01 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2013 :

Dépenses 56.370,00 €

Recettes 80.157,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget Communal 2012.

**Budget Multiservices**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Multiservices 2012, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 7.139,95 €  
Recettes 13.681,76 €

Excédent de clôture : 6.541,81 €

Investissement :

Dépenses 6.983,06 €  
Recettes 7.148,69 €

Déficit de clôture : 165,63 €

Résultat de clôture de l'exercice 2012 :

Fonctionnement 6.541,81 €

Investissement - 6.523,31 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget Multiservices 2012.

**Affectation du résultat de fonctionnement 2012**

**Budget communal**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif communal 2013, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 612.472,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 306.698,00 €

Adopté à l'unanimité.

**Budget Multiservices**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif Multiservices 2013, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 14.115,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 13.814,00 €

Adopté à l'unanimité.

### **Vote des taux contributions directes 2013**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer le taux des contributions directes pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 3% ce qui porte les taux des contributions à :

Taxe d'habitation : 12,37 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,21 %

C.F.E. : 13,26 %

Monsieur le Receveur précise que la commune de St Agnan compte 398 habitants (population légale) représentant 236 foyers fiscaux dont 62.7% non imposables à l'impôt sur le revenu. En revanche l'ensemble des habitants (473 logements dont 60.5% de résidences secondaires) sont imposés au titre de la Taxe d'Habitation, sauf exonérations particulières, et au titre de la Taxe Foncière lorsqu'ils sont propriétaires. Il précise qu'une information plus précise sur la fiscalité directe locale sera présentée aux élus dans les prochains mois.

### **Annulations en non valeur titres frais de secours**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

Année 2011 : n° 5 bordereaux n° 1 pour un montant de 160,00 €

Année 2012 : n° 93 bordereaux n° 6 pour un montant de 160,00 €

n° 81 bordereaux n° 6 pour un montant de 160,00 €

### **Motion de soutien au collège sport nature pour la non suppression des heures DGH 2013/2014**

Le maire informe que l'association des parents d'élèves du collège a alerté les élus sur une nouvelle prévision de réduction de la dotation globale horaire (DGH) pour la prochaine année scolaire ; ceux-ci ont adressé un courrier à l'inspection académique de la Drôme afin de solliciter la restitution de ces heures.

La prévision fait état d'une réduction d'une heure poste et de la transformation de six heures poste en heures supplémentaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la démarche des parents d'élèves du collège sport nature de la Chapelle en Vercors et demande la restitution des sept heures poste pour 2013/2014 qui sont indispensables au bon fonctionnement de cet établissement pour permettre le maintien de l'enseignement à son niveau actuel, surtout compte-tenu de sa situation géographique.

### **Réforme des collectivités nombre d'élus des EPCL**

La loi Richard, votée par le parlement le 20 décembre 2012, vient modifier les dispositions de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de décembre 2010 qui avait fixé un nombre maximal de sièges dans les assemblées communautaires - 16 pour notre intercommunalité -, et un nombre maximal de vice-présidents - jusqu'à 20% maximum de l'organe délibérant, soit 4 pour notre collectivité.

Ce nouveau texte permet aux collectivités, dans le cadre d'un accord local intervenant avant le 31 mars 2013, d'augmenter au maximum de 25 % le nombre de délégués, ce qui le porterait à 20.

Le conseil communautaire de la Communauté des Communes du Vercors, lors de sa séance du 21/02/2013, à l'unanimité des membres présents, a décidé de porter à 20 le nombre d'élus communautaires pour les prochaines élections des délégués communautaires. Ces délégués seront répartis comme suit :

5 élus de La Chapelle en Vercors (798 h),

4 élus de Vassieux en Vercors (358 h),

4 élus de St Agnan en Vercors (397 h),

4 élus de St Martin en Vercors (408 h)

3 élus de St Julien en Vercors (230 h).

Cette proposition devant être soumise à l'approbation des instances délibérantes de chaque commune afin de requérir l'adhésion à la majorité qualifiée des conseils municipaux, Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la proposition faite par le conseil communautaire de la Communauté des Communes du Vercors lors de sa séance du 21 février 2013.

### **Questions diverses**

Suite à la prise de photos pendant le Conseil Municipal, M. Christophe Morini demande, avant de commencer le tour de table des questions diverses, à faire valoir son droit à l'image et refuse toute diffusion de photos le concernant. L'ensemble des élus présents font part de la même requête.

### **\* Article du Dauphiné Libéré du 28/02/2013**

L'ensemble de la municipalité fait part de son mécontentement profond concernant l'article du Dauphiné Libéré du 28/02/2013 et regrette l'interprétation déformée et négative faite des débats et échanges de la préparation budgétaire du Conseil Municipal du 26/02/2013.

**\*Fête du Bleu 2014**

Mise en place d'une commission se composant pour l'instant de Christine Cottin, Marie-Danielle Arnaud, Florence Pesenti, Jacques L'Huillier, Francis Chevreux, Christophe Morini.

**\*Réforme des rythmes scolaires**

Florence Pesenti rapporte que, suite au conseil d'école, les parents représentants des élèves remercient la municipalité et sont conscients des efforts réalisés pour ce service.

**\*Feu d'artifice**

Florence Pesenti informe qu'un nouveau prestataire propose de faire un feu de démonstration (feu plus conséquent pour le même budget) pour la première année de façon à se faire connaître.

**\*Divers CCV**

Ordures ménagères : Les diagnostics communaux concernant le service d'ordures ménagères sont terminés. Une réflexion est en cours quand aux solutions proposées.

Golf : Confirmation de la reprise de la gestion du terrain de golf pour 1 an par la CCV. La gérance relative au restaurant est directement traitée avec le propriétaire.

Plateforme bois : Une commission d'appel d'offre vient d'avoir lieu pour retenir l'architecte. Cette plateforme devrait être opérationnelle pour 2014.

Comité local d'installation : Ce service mis en place avec l'APAP recherche, pour compléter son équipe de discussion, une personne du canton non agricultrice et propriétaire de terres et de forêts.

Séance terminée à 22h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal non fixée.